

REGLEMENTATION DES OBJETS TROUVES

NATURE DES OBJETS	DELAJ DE GARDE	DEVENIR
Objets de valeur : bijoux, montres, appareils photos, systèmes audio vidéo, téléphones portables et autres	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut de réclamation : transmis à l'administration des domaines pour vente publique
Argent liquide, titres et valeurs mobilières (trouvés avec ou sans contenant)	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande. A défaut : versement au Centre des Finances Publiques d'Albens ENTRELACS (73)
Papiers officiels : cartes d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation des véhicules, cartes de séjour et autres...	3 mois	Restitués au propriétaire résidant sur la Commune A défaut : expédiés à la Préfecture ou Sous-Préfecture de délivrance
Cartes diverses : cartes bancaires, de crédit, de CAF, mutuelles et autres	3 mois	Transmises à l'organisme émetteur
Cartes vitales	3 mois	Transmises au centre des cartes vitales perdues
Papiers divers (trouvés avec ou sans contenant)	1 an et 1 jour	Destruction
Contenants : Sacs, porte-monnaie, portefeuilles et autres ne contenant ni argent liquide, ni titre, ni valeur mobilière	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique ou destruction (suivant l'état)
Lunettes	6 mois et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmises à l'Administration des Domaines pour vente publique ou transmises à un magasin d'optique pour remise à une œuvre humanitaire
Clés et porte-clés	6 mois et 1 jour	Porte-clés remis à l'inventeur à sa demande A défaut : destruction Clés : destruction
Médicaments	1 semaine	Remise à un pharmacien qui en assure la collecte
Deux roues : Vélos, cyclomoteurs, scooters et autres...	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'administration des Domaines pour vente publique
Objets divers : parapluies, casques et autre outillage	1 an et 1 jour	Remise à l'inventeur à sa demande
Vêtements	2 mois	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique, déposés dans une benne de récupération sélective, ou destruction (suivant l'état)
Denrées alimentaires	Dans les meilleurs délais	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmises à une œuvre publique ou détruites suivant l'état des denrées
Objets cassés ou en mauvais état	1 mois	Remise à l'inventeur à sa demande A défaut : transmis à l'Administration des Domaines pour vente publique ou destruction (suivant l'état)